

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU REUNION LUNDI 18 DECEMBRE 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Renaud LEHMANN, Michel MONNETTE, Denis POUTEAUX, Christian BAILLET, Andrée PARIZOT, Christel POUTEAUX, Marie-France RONDOT, Alain TAVERNIER et Marcel ULRICH ;

Absentes excusées : Claire PERROUSSET, Nathalie GRANGER et Jean-François CANNARD

.....
Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, sous la présidence de son maire, Renaud LEHMANN, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1/ Actualisation tableau voiries :

- TTPA 2 Impasse Léonard de Vinci
 - SAS TLG 2bis Impasse Léonard de Vinci
 - COLIN Christian 3 Impasse Léonard de Vinci
 - ALENTOUR 5 Impasse Léonard de Vinci
- Prolongement de la rue de la Gare sur une longueur de 120 mètres
 - Médéric BAILLET 51 rue du Puits perdu et Alentour 53 rue du Puits perdu

2/ Convention de délégation de gestion ZAE Covati : Le conseil municipal autorise Monsieur le maire a signé la convention de délégation de gestion de la ZAE pour le compte de la communauté de communes ;

3/ Indemnités du trésorier : Après délibéré, à 8 voix pour, le conseil municipal autorise le versement de l'indemnité annuelle au comptable du trésor pour ses prestations de conseils et d'assistance pour un montant de 441.16€ brut (402.09€ net) ;

4/ Approbation plan de gestion des bois communaux 2017 -2036 : Plan de gestion 2017-2036 approuvé ;

5/ Séances piscine scolaire : Après délibéré, le conseil municipal autorise les institutrices à organiser une semaine « J'apprends à nager » du 2 au 6 juillet 2018 (*2 séances de natation par jour*) à la piscine Olympique de Quétigny mais sollicite la participation de l'école de Marey-sur-Tille pour diviser le coût par deux à savoir 765€ ;

Questions et affaires diverses

- *Un courrier sera envoyé aux affouagistes quant au non-respect de l'horaire du tirage au sort ;*
- *Des devis seront demandés pour réhabilitation complète du logement au-dessus du café-restaurant (avec isolation phonique du café) pour inscription au budget 2018 ;*
- *Il sera proposé à Mme Baroin 20€/m² pour la parcelle de terrain cédée le long du cimetière pour aménagement accès handicapé ;*